

CONTRIBUTION A L'ÉVALUATION DE LA MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE  
Rapport intermédiaire (Année 2009)

Audrey ROUCHAUD<sup>(1)</sup>, Dr Jean-Pierre FERLEY<sup>(1)</sup>, Dr Evelyne MILOR<sup>(2)</sup>, Béatrice ROCHE-BIGAS<sup>(1)</sup>, Valérie GAGNEREAU<sup>(1,3)</sup>

(1) Observatoire Régional de la Santé du Limousin, (2) Agence Régionale de Santé du Limousin, (3) Ecole de Cadres Sages-Femmes de Dijon

Rapport N°207-A - NOVEMBRE 2010

➤ Introduction, objectifs et méthode

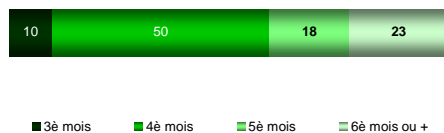
En 2009, le Groupement Régional de Santé Public du Limousin (GRSP) a fait le choix d'appuyer le projet ambitieux d'une organisation coordonnée de l'entretien prénatal précoce dans la région. Cette organisation spécifique à la région limousine a commencé à se mettre en place au cours de l'année 2008. Son pilotage est assuré par un groupe de professionnels d'horizons divers engagés dans cette orientation et par la Commission Régionale de la Naissance. Le GRSP a demandé à l'Observatoire Régional de la Santé du Limousin (ORS) d'évaluer ce nouveau dispositif à partir du 1er janvier 2009.

L'objectif de cette évaluation est d'une part d'estimer la proportion de femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien prénatal précoce et le ciblage éventuellement opéré, et d'autre part de décrire le profil des femmes enceintes vues en EPP, les vulnérabilités perçues et les orientations de prise en charge proposées. Pour ce faire, une fiche de notification doit être remplie par les sages-femmes lors de chaque EPP réalisé. Les fiches sont ensuite adressées à l'ORS pour être saisies et analysées. Deux volets qualitatifs complètent cette évaluation : une série d'entretiens en face à face et téléphoniques auprès de 14 sages-femmes de Haute-Vienne réalisés en mars-avril 2009 et un questionnaire papier adressé à l'ensemble des sages-femmes du Limousin en début d'année 2010.

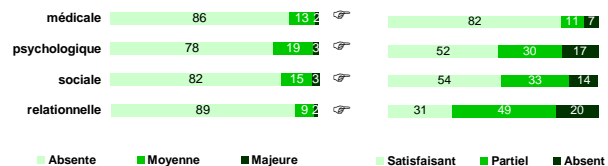
➤ Evaluation des EPP pour l'année 2009

Des fiches d'évaluation pour 1727 EPP ont été retournées à l'ORS pour l'année 2009, ce qui assure une couverture des EPP attestés par une fiche d'évaluation à 22% des femmes enceintes suivies dans la région (le nombre d'EPP réalisés est probablement supérieur car tous n'ont pas forcément donné lieu à l'établissement d'une fiche). L'âge moyen des mères correspond à ce qui était attendu d'après les données des CS8 ; en revanche, on note une sélection des femmes plus précaires parmi les bénéficiaires d'un EPP (forte proportion de bénéficiaires de la CMU et de l'AME et plus faible proportion de femmes en activité). Le père est présent dans un peu plus du quart des EPP (27%), et plus encore lorsqu'il s'agit d'un premier enfant (33%).

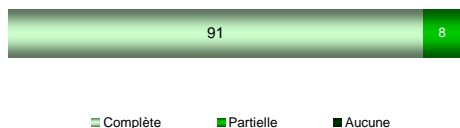
Mois de grossesse au moment de l'entretien prénatal précoce (%)



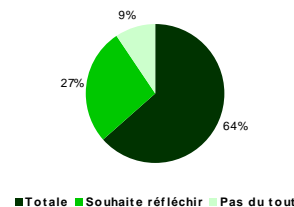
Perception de la vulnérabilité... et qualité du soutien professionnel existant (%)



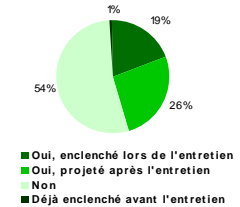
Information transmise à la femme enceinte lors de l'EPP (%)



Adhésion des femmes aux propositions d'orientation (%)



Travail effectif de liaison avec d'autres professionnels (%)



37% des femmes vues en entretien présentent au moins une vulnérabilité (médicale, psychologique, sociale et/ou relationnelle) du point de vue de la sage-femme. La vulnérabilité est liée aux critères d'âge, de conditions de vie et d'activité professionnelle. 73% des femmes considérées comme présentant une vulnérabilité sont orientées vers un autre professionnel (contre 46% pour les autres) mais seules 57% adhèrent à cette orientation (contre 71% pour les autres). Bien qu'elles adhèrent moins aux propositions des sages-femmes, les femmes les plus fragiles et les moins bien prises en charge sont aussi celles pour qui un travail effectif de liaison apparaît le plus fréquemment (avant, au cours ou après l'EPP).

➤ Synthèse des questionnaires bilan 2009

On note globalement un impact important de la mise en place des EPP dans l'activité des maternités, mais aussi des PMI qui, même si elles ne font quasiment pas d'EPP, prennent en charge des femmes présentant certaines vulnérabilités dépistées lors de cet entretien. En revanche, les libérales ont globalement peu modifié leur activité dans la mesure où l'EPP vient pour elles remplacer la première séance de préparation à la naissance.

Concernant l'évaluation, les sages-femmes de maternité et de PMI remplissent une fiche d'évaluation à chaque entretien mais ce n'est pas le cas de toutes les libérales. En effet, plus de la moitié déclarent faire des entretiens sans renvoyer systématiquement une fiche d'évaluation, évoquant le manque de temps.

➤ Conclusion et perspectives

Ce rapport dresse un premier bilan de la mise en place du programme d'entretiens prénatals précoces en Limousin à l'issue de sa première année (2009). L'évaluation réalisée témoigne d'une excellente adhésion des sages-femmes dans leur ensemble puisque, alors que le démarrage des entretiens s'est échelonné au cours de l'année, plus du quart des femmes enceintes du Limousin en ont bénéficié. Cependant, certaines maternités réalisaient encore en 2009 très peu d'entretiens, de même que certaines sages-femmes libérales (pas forcément par désintérêt d'ailleurs). Il sera donc intéressant de voir si, en 2010, la proportion de femmes enceintes touchées par le programme continuera à progresser.

La fréquence des situations de vulnérabilité rencontrées -médicale, psychologique, sociale et relationnelle- (37%) et le profil des bénéficiaires (surreprésentation des milieux socio-économiques défavorisés) attestent du fait que les sages-femmes ont su privilégier dans leurs propositions d'entretien les femmes qui en étaient le plus redevables. La crainte d'un dispositif dont auraient surtout bénéficié les femmes enceintes les plus attentives à leur santé (et déjà les mieux suivies) semble donc en grande partie écartée, mais il ne faudrait pas pour autant que ce dispositif devienne réservé aux publics précaires.

La fréquence des orientations proposées au terme de l'entretien montre également tout l'intérêt de celui-ci dans un nombre important de cas. Il resterait cependant à mesurer la compliance effective des femmes et à déterminer dans quelle mesure les propositions d'orientations faites ont été suivies d'effet, à défaut de pouvoir mesurer l'impact réel de la prise en charge proposée. Dans ce but, quelques structures pourraient être choisies comme cible d'une évaluation plus approfondie. De même resterait-il sans doute également à connaître l'avis a posteriori des femmes enceintes et des jeunes mères sur l'entretien prénatal précoce dont elles ont bénéficié.

La poursuite de la démarche d'évaluation pourrait être l'occasion de réfléchir à une telle opportunité, pour peu que les sages-femmes acceptent de continuer avec la même rigueur l'effort qui leur est demandé pour remplir les fiches d'évaluation.